

faire rapport sur le coût de la construction de ce poste suivant le plan originaire, sur ce qu'il coûterait s'il était construit à trois étages dans le but d'y installer l'appareil d'alarmes et sur ce que coûterait l'installation de cet appareil.

—La Commission siège alors à huis-clos et délibère sur la réclamation de M. Tétreau pour frais et honoraires d'avocat, et il est proposé par M. l'échevin Carter et

Résolu: Que vu la manière dont M. Tétreau est entré au service de la Cité, et vu la nature de ses services, et considérant le grand nombre de causes pendantes prises et faites en son nom et au nom de M. Coyle, et dans lesquelles il aurait droit à des frais si elles étaient gagnées, il est dans l'intérêt de la Cité de consentir à accorder à M. Tétreau une somme de \$4,000 en règlement final et complet de sa réclamation, à la condition qu'il renonce à tous droits et réclamations quelconques contre la Cité pour ses services comme avocat, qu'il consente à ce que les avocats de la Cité, MM. Ethier & Archambault, lui soient substitués dans toutes les causes intentées par lui et M. Coyle au nom de la Cité et qu'il remette entre leurs mains tous les documents, papiers et dossiers qui sont en sa possession.

Ajournement.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 27 octobre

Sont présents: MM. les échevins Couture, président intérimaire, Major, Leclaire, Ames et Marchand.

—Une députation, composée du docteur T.-C. Roddick et de M. Stikeman, directeurs, et de M. Barton, secrétaire de l'hôpital Alexandra, se présente devant la Commission et déclare qu'on aurait besoin de quelques jours pour se préparer à discuter avec la Commission la question de l'hospitalisation des patients protestants qui se trouvent actuellement dans les hôpitaux civils.

Résolu: De différer l'étude de cette question jusqu'à vendredi, le 3 novembre prochain.

—M. le docteur Beauchamp se présente devant la Commission et offre, au nom du docteur LeBel, inspecteur médical de l'administration de l'île d'Anticosti, d'acheter l'étuve locomobile de l'hôpital des variolés, rue Moreau.

Résolu: Que cette Commission vendrait ledit appareil désinfecteur au prix de \$400, pourvu que M. Menier ou son représentant fasse une offre par écrit pour l'achat de l'étuve.

—*Résolu:* De remettre à plus tard l'étude des demandes du docteur J.-B. Tanguay, pour la position de vaccinateur, et de MM. J.-E. Desjardins et J.-H. Paré pour celle d'inspecteur sanitaire.

—Soumis un protêt de M. Wm. Laidlaw Hogg contre la construction du nouveau bain public sur l'emplacement désigné dans le quartier Hochelaga.

Résolu: De renvoyer ledit protêt aux avocats de la Ville pour avoir leur opinion, et de prier l'ingénieur de la Ville de leur fournir les renseignements qui devront leur permettre d'aviser cette Commission à ce sujet.

—Est prise en considération la requête, maintenant devant la Commission, des citoyens protestant contre le maintien de l'hôpital des variolés sur la rue Moreau, ainsi que la déclaration du médecin officier de Santé. Celui-ci allègue, comme les intérêts commerciaux du quartier réclament l'ouverture de ladite rue à travers la propriété de l'hôpital (et de fait une partie de la nouvelle rue a déjà été macadamisée sans que l'on en ait donné avis au préalable au Département ou à la Commission d'Hygiène), qu'il serait opportun, dans l'intérêt de la santé publique, de changer l'emplacement de l'hôpital. Il dit qu'une institution pour le traitement des variolés doit se trouver à une certaine distance des maisons habitées et des rues publiques. Toutefois, comme on sera exposé à tout moment à recevoir et à soigner des cas de variole, il faut tenir le bâtiment actuel prêt à les hospitaliser jusqu'à ce qu'un nouvel emplacement soit choisi et un nouvel édifice érigé. De plus, si éclatait une épidémie de variole, ledit officier ajoute qu'il serait obligé de fermer les deux

to report on (1) the cost of erecting said station as per original plan, (2) the cost of same constructed in three stories for the purpose of installing therein the fire alarm system and (3) the cost of the installation of said system.

—The Committee then sat with closed doors and considered Mr. Tétreau's claim for lawyers' costs and fees, and it was moved by Ald. Carter and

Resolved: That, considering the circumstances under which Mr. Tétreau entered the City's employ and the nature of his services, considering also the large number of pending suits instituted in his own name and in Mr. Coyle's name, cases in which Mr. Tétreau (should they be won) would be entitled to his fees, it is in the interest of the City to grant to Mr. Tétreau a sum of \$4,000 in full and final settlement of his claim, conditionally, however, that Mr. Tétreau shall waive all rights and claims whatsoever against the City for his services as advocate, that he shall agree that Messrs. Ethier & Archambault, City attorneys, be substituted for him in all suits instituted by him and Mr. Coyle on behalf of the City and that he shall hand over to them all documents, papers and records in his possession.

Adjourned.

L.-O. DAVID,
City Clerk.

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of meeting held the 27th October

Present: Ald. Couture, acting chairman, Major, Leclaire, Ames and Marchand.

—A deputation consisting of Dr. T. C. Roddick and Mr. Stikeman of the Board of management, and the Secretary, Mr. Barton, of the Alexandra Hospital, appeared before the Board and explained that they would require a few days to prepare themselves to discuss with the members of the Committee the care of the Protestant patients now in the Civic Hospitals.

Resolved: That consideration of the said matter be deferred until Friday, 3rd proximo.

—Dr. Beauchamp appeared before the meeting on behalf of Dr. LeBel, medical inspector of the administration of the Island of Anticosti, and offered to purchase the etuve locomobile, now at the small-pox hospital, Moreau street.

After consideration, it was

Resolved: That this Committee is prepared to dispose of the said disinfecting apparatus at the price of \$400, provided Mr. Menier furnishes this Committee with an offer, in writing, that he will pay that price for the etuve.

—*Resolved:* To defer the consideration of the applications of Dr. J. B. Tanguay, for the position of public vaccinator and J. E. Desjardins and J. H. A. Paré, for the position of Sanitary Inspector.

—Submitted and read a protest from Mr. Wm. Laidlaw Hogg against the building of the proposed Hochelaga bath upon the present site.

Resolved: That the said protest be referred to the City Attorneys for their opinion, and that the City Surveyor be requested to supply the facts necessary to enable the Attorneys to advise this Committee upon the matter.

—In view of the petition of citizens now before the meeting, against the maintenance of the small-pox hospital on Moreau street, and in view of the statement of the Medical Health Officer to the effect that while the commercial interests of the ward required the opening of the said street through the small-pox hospital property, (a measure that has been carried out to the extent of even macadamizing part of the new street and that without any intimation having been given either to the Department of the Committee) yet, in the interests of public health, it would be necessary to remove the hospital from its present site, as an institution for the care of small-pox patients must be kept at a certain distance from inhabited buildings or public thoroughfares; however, in view of the fact that at any moment, small-pox patients may be placed in the hands of the city, the present building would have to be kept in readiness until a new site is obtained and a new building is erected. Should there be an outbreak of small-pox, he would be compelled to close both ends of that part of the street running through the hos-